

545 Titre de section

Définition

Lorsque la ressource cataloguée est une partie composante, cette zone contient le titre d'une section générique dans laquelle est contenue cette partie composante.

Occurrence

Facultative.
Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1	Le titre est significatif ou non Cet indicateur précise si le titre de section doit être traité comme un point d'accès titre indépendant, c'est-à-dire si un point d'accès supplémentaire doit être créé ou non à partir de ce titre.	
	0	Le titre de section n'est pas significatif Ce titre ne justifie pas la création d'un point d'accès.
	1	Le titre de section est significatif Un point d'accès doit être créé pour ce titre.
Indicateur 2	blanc	Non défini

Sous-zone(s)

Toutes les sous-zones définies pour la zone 510 peuvent être utilisées. On peut néanmoins s'attendre à ce que seule la sous-zone suivante soit présente :

\$a Titre de section
Obligatoire.
Non répétable.

Exemple(s)

Exemples propres à l'édition française : EX 2 ▲ et suivants.

EX 1 ■
200 1# \$a≠NSB≠The ≠NSE≠Science of eating well
545 0# \$aNutrition Letter

EX 2 ▲
200 #1 \$aLuxe, Calames et volupté\$fClotilde Angleys
461 #1 \$tArabesques\$v(2011/01-03)n°61, p.9
545 1# \$a≠NSB≠Les ≠NSE≠formations de l'ABES\$eLe défi permanent

Une bibliothèque qui pratique le dépouillement a fait une notice pour l'article Luxe, Calames et volupté, paru dans le numéro 61 de la revue Arabesques, dans le cadre d'un dossier thématique. En 545 est donné le titre de ce dossier thématique, qui permettra de regrouper les notices des articles qui le composent.